

# Covid-19 – Ukraine - 27/05/2020

## Point de situation

21 905 cas confirmés et 658 décès.

Les autorités ukrainiennes ont annoncé la prolongation de la quarantaine jusqu'au 22 juin. Il s'agit cependant d'une quarantaine "adaptative" et qui connaît des assouplissements significatifs dans la pratique. Concrètement et pour ce qui concerne Kiev, les transports publics de surface ont repris le 22 mai, tandis que les centres commerciaux et le métro fonctionnent depuis le 25 mai. Le Premier ministre ukrainien envisage d'autoriser les liaisons aériennes internationales après le 15 juin, sous réserve de l'ouverture des frontières des pays de destination. Ceci reste à confirmer.

### 1. Restrictions aux frontières pour les personnes

66 poste-frontières avec les pays voisins membres de l'Union européenne et la Moldavie rouvrent, mais seuls les ressortissants de ces pays et les personnes disposant d'un permis de séjour dans les pays concernés sont autorisés à franchir la frontière. Les frontières restent donc fermées pour les Français qui ne disposent pas d'un titre de séjour en Ukraine.

À la frontière ukrainienne, deux points de contrôle du trafic de marchandises ont été ouverts. Le Conseil des ministres ukrainiens a rouvert le point de passage de la frontière pour le service autoroutier Rawa-Rouska et pour le service maritime du port commercial maritime de Skadovsk. Le gouvernement a pris cette décision lors d'une réunion le 6 mai. " Les points de passage frontaliers pour la communication maritime dans le port de Skadovski et pour le transport automobile "Rava-Rouska" reprennent leur travail", a déclaré le ministre de l'Infrastructure Vladislav Krikliiy. À ce jour, le port maritime commercial de Skadovsk est le seul port ukrainien qui ne travaille pas pour le transbordement de cargaisons internationales dans le cadre du trafic maritime. La reprise de ses travaux permettra d'augmenter le flux de marchandises et de répondre à la demande existante. En même temps, grâce au travail du point de contrôle "Rawa-Rouska ", la charge de travail des points de contrôle "Yagodin" et "Krakovets", qui travaillent désormais pour la communication routière avec la Pologne, devrait être réduite. Elle devrait également contribuer à réduire les importants embouteillages de camions à la frontière.

**2. Circulation des marchandises (import export) avec notamment d'éventuels problèmes logistiques) : RAS.**

**3. Problématiques spécifiques à certaines filières : RAS**

**4. Mesures transversales de soutien à l'économie :**

Le 6 mai - Plus de 1,8 milliard de hryvnias (60,6 millions d'euros) de fonds budgétaires ont déjà été dépensés pour la lutte contre la propagation du coronavirus en Ukraine, d'après le ministère des finances.

13/5 - La Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque nationale d'Ukraine ont convenu de mettre en place un mécanisme d'échange de 500 millions de dollars pour les entreprises locales touchées par la pandémie de coronavirus.

**5. Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire**

Le 18 mai, est entré en vigueur l'arrêté du cabinet des ministres №341 relatif aux prix réglementés sur les marchandises à l'importance sociale et à destination antiépidémique. Selon le Service en matière de la sécurité alimentaire, la régulation sera maintenue jusqu'à la fin du confinement. Les commerces doivent déclarer aux autorités leur intention d'augmenter les prix de plus de 5% s'il s'agit des marchandises figurant dans la liste établie par le Cabinet des ministres le 22 avril. Sont désignés comme stratégique ou social : sarrasin, sucre, farine de blé première qualité, pâtes de production ukrainienne, lait pasteurisé à 2,5%, pain seigle-blé, œufs C1, poulet, eau minérale plate, beurre 72,5%.

**6. Mesures concernant le secteur de la pêche : RAS**

**7. Mesures éventuelles de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire: RAS**

**8. Mesures de gestion de la main-d'oeuvre (prêt de personnel, formation...) : RAS.**

**9. Autres**

7 mai - La Rada (Assemblée Nationale ukrainienne) assimile les décès des personnels soignants de COVID-19 au statut de combattant. Les familles des personnes décédées pourront recevoir 1,5 million d'UAH (soit 50 700 euros) en indemnités d'assurance. 600.000 hryvnias (soit 20 248 euros) seront reçus en cas de reconnaissance d'invalidité due à une infection par coronavirus.